

SECRETAIRE DE MAIRIE A TEMPS COMPLET

Date de publication : 18 mai 2021

Date limite de candidature : 18 juin 2021

Date prévue de recrutement : 1^{er} juillet 2021

Durée de la mission : 7 mois

Type d'emploi : remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent

Grade ou cadres d'emplois : adjoint administratif / rédacteur territorial

MISSIONS

Assurer les fonctions de secrétaire de mairie :

- Accueil de la population : état-civil, élections, urbanisme
- Elaborer le budget, mettre en forme et suivre l'exécution du budget (règlement des factures, émission des titres de recettes,...) sur E-MAGNUS. Elaborer et suivre les marchés publics, les demandes de subventions, les conventions...
- Gestion du personnel (paies, gestion de la carrière, ...)
- Assurer la gestion administrative de la commune : préparer, mettre en forme les décisions du conseil municipal, assister au conseil municipal, rédiger les arrêtés, les délibérations, les nombreux courriers administratifs,
- Gérer le site internet de la commune
- Assister et conseiller les élus
- Suivre le Plan Local d'Urbanisme

PROFIL DEMANDE

Profil recherché : compétences dans les missions signalées, connaissance des domaines de compétence des communes et leur organisation, connaissance du cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités, aptitude à rédiger et à anticiper, bonne maîtrise de l'outil informatique, connaissance des logiciels publics de gestion comptable, de paie et des élections, avoir le sens du service public (déontologie et discrétion)

CONDITIONS DE TRAVAIL

Temps de travail : CDD de 35 heures du 1^{er} juillet 2021 jusqu'en février 2022 sur 2 postes à mi-temps couplés.

Lieux d'affectation : mairies de Plancherine et de Notre Dame des Millièrès

CANDIDATURES

Monsieur le Maire
Mairie de Plancherine
1949 Route de Plancherine
73200 PLANCHERINE
mairie.plancherine@wanadoo.fr
04.79.32.46.02

ET/OU

Monsieur le Maire
Mairie de Notre Dame des Millièrès
1 place du 11 novembre 1918
73460 NOTRE DAME DES MILLIERES
mairie.ndmillieres@wanadoo.fr
04.79.38.40.95

Travailleurs handicapés : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.